

Traduction provisoire pour les références fournies par le Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie.

Le 3 mars 2022,

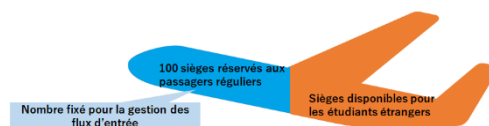
Ministère de l'Éducation, de la Culture,
des Sports, des Sciences et de la
Technologie

Services de l'Immigration au Japon

Ministère du Territoire, des
Infrastructures, des Transports et du
Tourisme

Adoption d'un dispositif pour faciliter l'entrée des étudiants internationaux sur le territoire japonais

- Un « dispositif facilitant l'entrée des étudiants internationaux » va être mis en place pour assurer l'accueil des étudiants étrangers de façon prioritaire sur le territoire japonais.
- Avec le concours des compagnies aériennes nationales, les étudiants internationaux dont les demandes de vols auront été centralisées par les établissements d'accueil (universités, etc.), pourront entrer au Japon en embarquant sur les vols comportant moins de passagers d'affaires, principalement du lundi au jeudi, selon un traitement spécifique exploitant les sièges vacants.



- Les universités, les lycées et les établissements d'enseignement de la langue japonaise sont concernés par ce dispositif.
- Les départs dans le cadre de ce dispositif débuteront au milieu du mois de mars, à la période où la demande est la plus forte. Un service d'assistance mis en place par le ministère de l'Éducation et les services de l'Immigration évaluera la demande des étudiants étrangers auprès des établissements d'accueil (universités, établissements d'enseignement de la langue japonaise, etc.), et organisera les départs en coopération avec les compagnies aériennes.
- Dans l'immédiat, seront traités les vols jusqu'à la fin du mois de mai.